



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Mai 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente dont la situation sanitaire actuelle permet de justifier la délocalisation du conseil municipal et vise à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé et, plus particulièrement, le respect de la distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes, de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1^{ER} Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme CHAMPION Laure ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. RUTARD Fabrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. GUYADER Alain ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel ; Mme PRUVOT Gaëlle ; Mme LAMARRE Nathalie ;

Absents excusés : Mme JORRE Béatrice donne pouvoir à Mme ROZANSKI Virginie ; Mme GIRARD Alexandra ;

Secrétaire de séance : M. CHRISTIAËNS Thomas

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR FORMATION DU HUIS CLOS

Dans le respect des recommandations sanitaires, cette séance peut se tenir à huis clos (CE, 18 janvier 1967, Elections de Leval-Sur-Sambre, n°67478 et CE, 28 janvier 1972, Elections de Castetnet, n°83128).

En vertu de l'article L.2121-18 du GCGT, le Maire, Jean-François WIELGUS, demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour la séance du 18 Mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le huis clos pour la séance du 18 Mai 2021.

Délibération pour validation et signature de la convention de participation financière entre le SIEGE et la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **5 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Délibération pour validation et signature de la convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que SNA, à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), a souhaité accompagner ses communes dans leurs projets de rénovation énergétique, en leur mettant à disposition un Conseiller en Énergie Partagé (CEP), un logiciel de suivi des consommations énergétiques et une solution de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention avec SNA concernant la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider et de signer la convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public avec la Communauté d'Agglomération de Seine Normandie Agglomération (SNA)

Délibération pour solliciter une subvention de la Région Normandie pour l'installation d'un abri-bus :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'abri bus installé route de Vernon n'est plus utilisé par les élèves puisqu'il ne se trouve plus sur le trajet des bus. Les enfants attendent parfois le bus sur le trottoir sous la pluie devant la boulangerie. Depuis l'ouverture de celle-ci, la circulation a augmenté augmentant l'insécurité des enfants. Le Maire envisage d'installer un nouvel abri bus après l'entrée de l'école à l'écart de la voirie sur une parcelle communale. Cet emplacement à l'avantage d'être en

partie sécurisée puisque des barrières de protection sont installées sur la bordure du trottoir devant l'entrée de l'école et un passage pour piéton y est déjà matérialisé pour rejoindre le parking. M. Le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région Normandie pour financer ce projet. Et propose le financement suivant :

| Financement | Pourcentage | Montant du financement |
|-----------------------|-------------|------------------------|
| Fonds propres commune | 20% | 2066.74 HT |
| Région Normandie | 80% | 8264.00 HT |
| Total | 100 % | 10330.74€ HT |

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander une subvention à la Région Normandie et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant suivant le financement proposé.

Délibération pour choix du devis pour l'isolation du bâtiment de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'école maternelle a été construite dans les années 1950 et qu'il n'y avait donc aucune isolation. Dans le but de réduire la consommation d'énergie et de préserver l'environnement, il faut réhabiliter thermiquement ce bâtiment par la pose d'une isolation extérieure sachant qu'une subvention a été accordée à hauteur de 80% concernant le devis de Protect Façade.

| | | |
|---|---------------|----------------|
| IC Façade (Sans démontage et remontage gouttière et poteau clôture) | 48 036,42€ HT | 57 643,70€ TTC |
| ABM | 51 348,68€ HT | 61 618,41€ TTC |
| Protect Façade | 49 679€ HT | 59 614,80€ TTC |

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de choisir le devis de Protect Façade pour un montant de 49 649€ HT soit 59 614,80€ TTC et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant. Les travaux seront réalisés en juillet – Août 2021.

Délibération pour choix du devis pour la rénovation de la cour de l'école et la réhabilitation de l'assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'affaissement de la cour de l'école et la découverte d'une ancienne mare, celle-ci est interdite à l'utilisation. Il est donc nécessaire de procéder à la réhabilitation de l'assainissement et la rénovation de la cour de l'école.

M. Le Maire propose les devis suivants sachant qu'une subvention de 70% avait été accordée pour un montant de 61 000€ HT :

| | | | |
|--|---------------|----------------|--------------------------|
| ABM (pompe relevage comprise 2 688,75€ HT) | 61 703,03€ HT | 74 043,64€ TTC | 200m ² enrobé |
|--|---------------|----------------|--------------------------|

| | | | |
|-----------|--|----------------|--------------------------|
| SimoSeine | 30 852€ HT (+option pompe relevage 4 420€ HT) | 37 022,40€ TTC | 200m ² enrobé |
| SimoSeine | 38 200,16€ HT (+option pompe relevage 4 420€ HT) | 45 850,19€ TTC | 454m ² enrobé |

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de choisir le devis de SimoSeine pour un montant de 38 200,16€ HT plus l'option pompe de relevage 4 420€ HT soit un total de 42 620,16€ HT .
Les travaux seront réalisés en juillet – Août 2021.

Délibération pour gratuité du loyer Restaurant l'Écrin aux Épices

Monsieur Le Maire expose le fait que, au vu des conditions sanitaires liées à la COVID-19 , il propose d'appliquer une gratuité de loyer de 1 mois au restaurant L'Écrin aux Épices dont les locataires sont Mme ROUSSEAU Marie et M. DARTY Julien du 1^{er} Mai 2021 au 31 Mai 2021 soit une remise gracieuse de 550€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
de faire bénéficier au restaurant de cette gratuité temporaire du 1^{er} Mai 2021 au 31 Mai 2021 selon les modalités précisées ci-dessus.

Délibération pour choix du devis pour la clôture de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture de l'école étant dégradée et ancienne, il est nécessaire de poser une neuve. Celle-ci sera installée en même temps que les travaux de rénovation de la cour de l'école.

M. Le Maire propose les devis suivants :

| | | |
|------------|--------------|---------------|
| Mézières | 1 452,73€ HT | 1 743,28€ TTC |
| SimoSeine | 2 047€ HT | 2 456,40€ TTC |
| DANDEVILLE | 1 381€ HT | 1 657,20€ TTC |

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de choisir le devis de Mézières Paysages pour un montant de 1 452,73€ HT soit 1 743,28€ TTC et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.
Les travaux seront réalisés en juillet – Août 2021.

Délibération pour choix du devis pour la pose d'une rampe PMR au bâtiment de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la rampe actuelle du côté du bâtiment des maternelles n'est pas aux normes. Il convient donc de procéder à une pose d'une nouvelle rampe d'accès PMR.

M. Le Maire propose les devis suivants :

| | | |
|-----------|--------------|---------------|
| HARDY | 7 680,53€ HT | 9 216,63€ TTC |
| SimoSeine | 6 000€ HT | 7 200€ TTC |

| | | |
|----------|---------------|----------------|
| Ferrarin | 12 185,60€ HT | 14 622,72€ TTC |
| ABM | 7 669,81€ HT | 9 203,77€ TTC |

Le conseil municipal décide à l'unanimité : de choisir le devis SimoSeine pour un montant de 6 000€ HT soit 7 200€ TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les travaux seront réalisés en juillet – Août 2021.

Planning élections départementales et Régionales 2021

1^{er} TOUR 20 Juin 2021

1^{er} Bureau

| Horaires | Nom | Nom | Nom |
|---------------|---------------|----------|----------|
| 7h45 à 12h00 | Jean-François | Lionel | Serge* |
| 12h00 à 15h00 | Alain | Virginie | Serge * |
| 15h00 à 18h00 | Nathalie | Laure | Thomas * |

2^{ème}Bureau

| Horaires | Nom | Nom | Nom |
|---------------|------------|------------|----------|
| 7h45 à 12h00 | Dominique* | Alain | Béatrice |
| 12h00 à 15h00 | Jean-Noël | Dominique* | Thomas * |
| 15h00 à 18h00 | Fabrice | Juliette | Gaëlle |

2^{ème} TOUR 27 Juin 2021

1^{er} Bureau

| Horaires | Nom | Nom | Nom |
|---------------|----------------|--------|-----------|
| 7h45 à 12h00 | Jean-François* | Lionel | Jean-Noël |
| 12h00 à 15h00 | Alain | Serge | Alexandra |

| | | | |
|----------------------|-----------------|---------------|-------------------|
| 15h00 à 18h00 | Juliette | Gaëlle | Dominique* |
|----------------------|-----------------|---------------|-------------------|

2^{ème} BUREAU

| Horaires | Nom | Nom | Nom |
|----------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| 7h45 à 12h00 | Nathalie | Laure | Béatrice |
| 12h00 à 15h00 | Thomas | Dominique* | Juliette |
| 15h00 à 18h00 | Fabrice | Virginie | Jean-François* |

Questions diverses

Des administrés ont remonté à des conseillers municipaux de la baisse de fréquentation du marché communal ayant lieu tous les vendredis après-midi suite à des désagréments occasionnés depuis plusieurs semaines.

Il est prévu une rencontre avec les commerçants du marché communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 18 Mai 2021

Le 2^{ème} adjoint

Le maire

Le 1^{er} adjoint

Les conseillers